



Nos demandes non encore satisfaites

- Acter la viabilité de l'espèce à 500 individus sur le territoire et mettre en place un plan de régulation des loups.
- Autoriser les éleveurs et les chasseurs ayant suivi une formation à utiliser des armes équipées de dispositifs de visée nocturne (lunettes de tirs).
- Réviser immédiatement le statut du loup dans la convention de Berne et la directive Habitats.
- Prélèvement de meutes entières.
- Saisine directe des louvetiers par les éleveurs détenteurs de tirs de défense.
- Mettre le coût du ramassage des cadavres à la charge de l'Etat.
- Elaboration rapide d'un statut du chien de protection pour dégager la responsabilité de l'éleveur en cas d'incident.
- Autoriser les tirs de défense simple dans les cœurs de parcs nationaux.